

**TABLEAU "N" RELATIF AU DROIT  
COMPENSATEUR PROVISOIRE**

N° DE POSITION	NUMERO DU TARIF	DESIGNATION DU PRODUIT	TAUX
01.05		<b>Coqs,poules,canards,oies,dindons,dindes et pintades,vivants,des espèces domestiques:</b>	
	010591 0	- Autres : - Coqs et poules.....	30
02.07		<b>Viandes et abats comestibles,frais ,réfrigérés ou congelés,des volailles du No 01.05 :</b>	30
	020710 0	- Volailles non découpées en morceaux,fraiches ou réfrigérées	30
04.01		<b>Lait et crème de lait,non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants :</b>	
	040110 1	- D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1% : * Lait.....	30
04.07		<b>Oeufs d'oiseaux,en coquilles,frais,conservés ou cuits :</b>	
	040700 2	* Oeufs de gibier.....	30
	040700 9	* Autres.....	30
04.10	041000 0	Produits comestibles d'origine animale,non dénommés ni compris ailleurs.....	30
05.08	050800 0	Corail et matières similaires,bruts ou simplement préparés,mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques,de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches,bruts ou simplement préparés,mais non découpés en forme,leurs poudres et leurs déchets.....	30
05.09		<b>Eponges naturelles d'origine animale :</b>	
	050900 1	* Brutes.....	30
	050900 9	* Autres.....	30
06.02		<b>Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons :</b>	
	060220 0	- Arbres,arbustes,arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles,greffés ou non.....	30
	060230 0	- Rhododendrons et azalées,greffés ou non .....	30
	060291 0	- Autres : -- Blanc de champignons .....	30
	060299 0	- Autres .....	30

<b>06.03</b>		<b>Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés :</b>	
	O60310 0	- Frais .....	30
	O60390 0	- Autres .....	30
<b>07.03</b>		<b>Oignons, échalotes, aux, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré :</b>	
	O70310 0	- Oignons et échalotes .....	30
	O70320 0	- Aux .....	30
<b>07.09</b>		<b>Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré :</b>	
	O70990 9	* Autres .....	30
<b>07.11</b>		<b>Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état :</b>	
	O71130 0	- Câpres .....	30
<b>08.02</b>		<b>Autres fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués :</b>	
	O80250 0	- Pistaches .....	30
	O80290 0	- Autres .....	30
<b>08.03</b>		<b>Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches :</b>	
	O80300 1	* Fraîches .....	
<b>08.04</b>		<b>Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs :</b>	
		- Figs :	
	O80420 1	* Fraîches .....	30
	O80420 2	* Sèches et dénaturées .....	30
	O80420 9	* Autres .....	30
	O80430 0	- Ananas .....	30
	O80440 0	- Avocats .....	30
	O80450 0	- Goyaves, mangues et mangoustans .....	30
<b>08.05</b>		<b>Agrumes, frais ou secs :</b>	
	O80510 0	- Oranges .....	30
	O80520 0	- Mandarines (y compris les tangerines et satsumas); clémentines, wilkings et hybrides similaires d'agrumes .....	30
	O80530 0	- Citrons (Citrus limon, Citrus limonum) et limes (Citrus aurantifolia) .....	30
	O80540 0	- Pamplemousses et pomelos .....	30
	O80590 0	- Autres .....	30

08.06		<b>Raisins, frais ou secs :</b>	
	080610 0	- Frais.....	30
08.07		<b>Melons (y compris les pastèques) et papayes frais :</b>	
	080710 0	- Melons (y compris les pastèques).....	30
	080720 0	- Papayes.....	30
08.08		<b>Pommes, poires et coings, frais :</b>	
	080810 0	- Pommes.....	30
	080820 0	- Poires et coings.....	30
08.09		<b>Abricots, cerises, pêches (y compris les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais :</b>	
	080910 0	- Abricots.....	30
	080920 0	- Cerises.....	30
	080930 0	- Pêches, y compris les brugnons et nectarines.....	30
	080940 0	- Prunes et prunelles.....	30
08.10		<b>Autres fruits, frais :</b>	
	081010 0	- Fraises.....	30
	081020 0	- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises.....	30
	081030 0	- Groseilles à grappes, y compris les cassis, et groseilles à maquereau.....	30
	081040 0	- Airelles, myrtilles et autres fruits du genre vaccinium.....	30
	081090 0	- Autres.....	30
08.11		<b>Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants :</b>	
		- Fraises :	
	081110 1	* Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.....	30
		- Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau :	
	081120 1	* Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.....	30
		- Autres :	
	081190 1	* Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants.....	30
	081190 9	* Autres.....	30
08.12		<b>Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à l'alimentation en l'état :</b>	
	081290 0	- Autres.....	30

08.13		Fruits séchés autres que ceux des n°s 08.01 à 08.06; mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre :	
	081310	0 - Abricots.....	30
	081320	0 - Pruneaux.....	30
	081330	0 - Pommes.....	30
	081340	0 - Autres fruits.....	30
	081350	0 - Mélanges de fruits séchés ou de fruits à coques du présent Chapitre.....	30
08.14	081400	0 Ecorces d'agrumes ou de melons (y compris de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées.....	30
09.03	090300	0 Maté.....	30
09.09		Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin ou de carvi; baies de genièvre :	
	090920	0 - Graines de coriandre.....	30
	090930	0 - Graines de cumin.....	30
	090940	0 - Graines de carvi.....	30
	090950	0 - Graines de fenouil; baies de genièvre.....	30
09.10		Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices :	
		- Autres épices :	
	091091	0 -- Mélanges visées à la note 1 b) du présent Chapitre.....	30
	091099	0 -- Autres.....	30
10.04		Avoine	
	100400	9 * Autres.....	30
10.07		Sorgho à grains	
	100700	9 * Autres.....	30
10.08		Sarrasin, millet et alpeste; autres céréales :	
	100890	1 * Dari.....	30
	100890	9 * Autres.....	30
11.02		Farines de céréales autres que de froment (blé) ou de méteil :	
	110210	0 - Farine de seigle.....	30
	110220	0 - Farine de maïs.....	30
	110230	0 - Farine de riz.....	30
	110290	0 - Autres.....	30
11.03		Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales :	
	110312	1 * Gruaux.....	30
	110312	2 * Semoules.....	30

			- De maïs :	
	110313	1	* Gruaux .....	30
	110313	2	* Semoules .....	30
			- De riz :	
	110314	1	* Gruaux .....	30
	110314	2	* Semoules .....	30
			- D'autres céréales :	
	110319	1	* Gruaux .....	30
	110319	2	* Semoules .....	30
			- Agglomérés sous forme de pellets :	
	110329	0	- D'autres céréales.....	30
11.04			<b>Grains de céréales autrement travaillés (mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, par exemple), à l'exception du riz du n° 10.06; germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus :</b>	
			- Grains aplatis ou en flocons :	
	110412	0	- D'avoine.....	30
	110419	0	- D'autres céréales.....	30
			- Autres grains travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple) :	
	110422	0	- D'avoine.....	30
	110423	0	- De maïs.....	30
	110429	0	- D'autres céréales.....	30
	110430	0	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus.....	30
11.05			<b>Farine, semoule et flocons de pommes de terre :</b>	
	110510	0	- Farine et semoule .....	30
12.06			<b>Graines de tournesol, même concassées</b>	30
	120600	9	* Autres.....	30
12.09			<b>Graines, fruits et spores à ensemercer:</b>	
			-- Graines de légumes :	
	120991	1	* Graines de courges .....	30
	120991	2	* Autres graines de courges .....	30
	120999	0	-- Autres.....	30
12.11			<b>Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés :</b>	
	121190	9	* Autres.....	30

12.12		<b>Caroubes,algues,betteraves à sucre et cannes à sucre,fraîches ou sèches,même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété Cichorium Intybus sativum) servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
	121220	0 - Algues.....	30
	121230	0 - Noyaux et amandes d'abricots,de pêches ou de prunes .....	30
		- Autres :	
	121291	0 - Betteraves à sucre.....	30
14.02		<b>Matières végétales des espèces principalement utilisées pour le rembourrage (Kapok,crin végétal, crin marin,par exemple),même en nappes avec ou sans support en autres matières :</b>	
	140299	0 - Autres .....	30
14.04		<b>Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
	140490	9 * Autres.....	30
15.01		<b>Saindoux; autres graisses de porc et graisses de volailles,fondues,même pressées ou extraites à l'aide de solvants :</b>	
	150100	9 * Autres.....	30
15.07		<b>Huile de soja et ses fractions,même raffinées,mais non chimiquement modifiées :</b>	
	150790	0 - Autres.....	30
15.08		<b>Huile d'arachide et ses fractions,même raffinées, mais non chimiquement modifiées :</b>	
	150890	0 - Autres.....	30
15.12		<b>Huiles de tournesol,de carthame ou de coton et leurs fractions,même raffinées,mais non chimiquement modifiées :</b>	
	151219	0 - Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions : - Autres.....	30
15.17		<b>Margarine; mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre,autres que les graisses et huiles alimentaires et leurs fractions du n° 15.16 :</b>	
	151710	0 - Margarine,à l'exclusion de la margarine liquide.....	30
	151790	0 - Autres.....	30

16.04		<b>Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poissons :</b>	
	160415 0	- Maquereaux.....	30
	160416 0	- Anchois.....	30
		- Autres :	
	160419 9	* Autres.....	30
		- Autres préparations et conserves de poissons :	
	160420 1	* Salmonidés.....	30
	160420 9	* Autres.....	30
16.05		<b>Crustacés,mollusques et autres invertébrés aquatiques,préparés ou conservés :</b>	
	160520 0	- Crevettes.....	30
	160530 0	- Homards.....	30
	160540 0	- Autres crustacés.....	30
	160590 0	- Autres.....	30
19.01		<b>Extraits de malt; préparations alimentaires de farines,semoules,amidons,fécules ou extraits de malt,ne contenant pas de poudre de cacao ou en contenant dans une proportion inférieure à 50% en poids,non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s O4.01 à O4.04,ne contenant pas de poudre de cacao ou en contenant dans une proportion inférieure à 10% en poids, non dénommées ni comprises ailleurs :</b>	
	190190 9	* Autres.....	30
19.04		<b>Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage ("corn flakes",par exemple); céréales autres que le maïs,en grains,précuites ou autrement préparées :</b>	
	190490 0	- Autres.....	30
19.05		<b>Produits de la boulangerie,de la pâtisserie ou de la biscuiterie,même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter,pâtes séchées de farine,d'amidon ou de fécula en feuilles et produits similaires.</b>	
	190530 0	- Biscuits additionnés d'édulcorants; gaufres et gaufrettes.....	30
	190540 0	- Biscottes,pain grillé et produits similaires grillés .....	30
		- Autres :	
	190590 9	* Autres.....	10
20.04		<b>Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique,congelés :</b>	
		- Autres légumes et mélange de légumes :	
	200490 2	* Olives.....	30

20.07		<b>Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants :</b>	
	200710 0	- Préparations homogénéisées.....	30
		- Autres :	
	200791 0	- Agrumes.....	30
	200799 0	- Autres.....	30
20.08		<b>Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
		- Fruits à coques, arachides et autres graines, même mélangés entre eux :	
	200811 0	- Arachides.....	30
20.09		<b>Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants :</b>	
		- Jus d'orange :	
	200911 0	- Congelés.....	30
	200919 0	- Autres.....	30
	200950 0	- Jus de tomate.....	30
	200960 0	- Jus de raisin (y compris les moûts de raisin).....	30
	200970 0	- Jus de pomme.....	30
		- Jus de tout autre fruit ou légume :	
	200980 1	* Jus d'abricot.....	30
	200980 9	* Autres.....	30
	200990 0	- Mélanges de jus.....	30
21.02		<b>Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02); poudres à lever préparées :</b>	
	210230 0	- Poudres à lever préparées.....	30
21.03		<b>Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée :</b>	
	210320 0	- "Tomato-Ketchup" et autres sauces tomates.....	30
	210330 2	* Moutarde préparée.....	30
	210390 0	- Autres.....	30
22.01		<b>Eaux, y compris les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige :</b>	
	220110 0	- Eaux minérales et eaux gazéifiées.....	30

22.09	220900	0	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique (3)....	30
23.01			Farines,poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes,d'abats,de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons :	
	230110	0	- Farines,poudres et agglomérés sous forme de pellets,de viandes ou d'abats; cretons .....	30
	230120	0	- Farines,poudres et agglomérés sous forme de pellets,de poissons ou de crustacés,de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques .....	30
23.03			Résidus d'amidonnerie et résidus similaires,pulpes de betteraves,bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie,drêches et déchets de brasserie ou de distillerie,même agglomérés sous forme de pellets :	
	230310	0	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires.....	30
23.08			Matières végétales et déchets végétaux,résidus et sous-produits végétaux,même agglomérés sous forme de pellets,des types utilisés pour l'alimentation des animaux,non dénommés ni compris ailleurs :	
	230810	0	- Glands de chêne et marrons d'Inde.....	30
23.09			Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux :	
	230910	0	- Aliments pour chiens ou chats,conditionnés pour la vente au détail.....	30
	230990	0	- Autres.....	30
25.15			Marbres,travertins,écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5,et albâtre, même dégrossis ou simplement débités,par sciage ou autrement,en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire :	
			- Marbres et travertins : -- Simplement débités,par sciage ou autrement,en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire :	
	251512	1	* Marbre.....	30
25.22			Chaux vive,chaux éteinte et chaux hydraulique,à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n° 28.25 :	
	252230	0	- Chaux hydraulique.....	30
25.23			Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers"),même colorés :	
	252310	0	- Ciments non pulvérisés dits "clinkers".....	30

		- Ciments Portland :	
	252321 0	-- Ciments blancs,même colorés artificiellement.....	30
	252329 0	-- Autres.....	30
	252390 0	- Autres ciments hydrauliques.....	30
28.25		<b>Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels Inorganiques; autres bases Inorganiques; autres oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux :</b>	
		- Autres :	
	282590 1	* Chaux artificielle.....	30
30.05		<b>Ouates,gazes,bandes et articles analogues (pansements,sparadraps,sinapismes,par exemple), Imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales,chirurgicales,dentaires ou vétérinaires :</b>	
	300590 0	- Autres.....	20
32.07		<b>Pigments,opacifiants et couleurs préparés,compositions vitrifiables,engobes,lustres liquides et préparations similaires,des types utilisés pour la céramique,l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres,sous forme de poudre,de grenailles,de lamelles ou de flocons :</b>	
	320720 0	- Compositions vitrifiables,engobes et préparations similaires.....	10
	320740 0	- Frites et autres verres,sous forme de poudre,de grenailles, de lamelles ou de flocons.....	10
33.03		<b>Parfums et eaux de toilette :</b>	
	330300 1	* Parfums non alcooliques.....	30
	330300 2	* Parfums alcooliques (1).....	30
	330300 3	* Eaux de toilette non alcooliques.....	30
	330300 4	* Eaux de toilette alcooliques (1).....	30
33.04		<b>Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau,autres que les médicaments,y compris les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures :</b>	
	330410 0	- Produits de maquillage pour les lèvres.....	30
	330420 0	- Produits de maquillage pour les yeux.....	30
	330430 0	- Préparations pour manucures ou pédicures.....	30
		- Autres :	
	330491 0	-- Poudres,y compris les poudres compactes.....	30
	330499 0	-- Autres.....	30
33.05		<b>Préparations capillaires :</b>	
	330510 0	- Shampoings.....	30

	330520	0	- Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents...	
	330530	0	- Laques pour cheveux.....	30
			- Autres :	
	330590	1	* Henné.....	30
	330590	9	* Autres.....	30
<b>33.06</b>			<b>Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y compris les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers :</b>	
	330610	0	- Dentifrices.....	30
	330690	0	- Autres.....	20
<b>33.07</b>			<b>Préparations pour le rasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, non dénommés ni compris ailleurs; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes :</b>	
	330710	1	- Préparations pour le rasage, le rasage ou l'après-rasage :	
	330710	9	* Crèmes à raser.....	30
			* Autres.....	30
	330720	0	- Désodorisants corporels et antisudoraux (1).....	30
	330730	0	- Sels parfumés et autres préparations pour bains.....	30
			- Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y compris les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses :	
	330741	0	-- "Agarbatti" et autres préparations odoriférantes agissant par combustion.....	30
	330749	0	- Autres (1).....	30
	330790	0	- Autres (1).....	30
<b>38.19</b>	381900	0	<b>Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant moins de 70% en poids..</b>	30
<b>39.19</b>			<b>Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux :</b>	
	391910	0	- En rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm.....	20
<b>39.20</b>			<b>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières, sans support.</b>	
	392010	0	- En polymères de l'éthylène.....	20

39.23		<b>Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques :</b>	
	392310 0	- Boîtes, caisses, casiers et articles similaires.....	10
40.09		<b> Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) :</b>	
	400910 1	- Non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires : * D'un diamètre intérieur à 69 mm .....	30
40.11		<b>Pneumatiques neufs, en caoutchouc :</b>	
	401110 0	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course) .....	30
	401120 0	- Des types utilisés pour autobus ou camions .....	30
	401140 0	- Des types utilisés pour motocycles .....	30
	401150 0	- Des types utilisés pour bicyclettes .....	30
		- Autres :	
	401191 0	-- A crampons, à chevrons ou similaires .....	30
	401199 0	- Autres .....	30
40.12		<b>Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc :</b>	
		- Pneumatiques rechapés :	
	401210 9	* Autres .....	30
		- Pneumatiques usagés :	
	401220 9	* Autres .....	30
	401290 0	- Autres .....	30
40.13		<b>Chambres à air, en caoutchouc :</b>	
	401310 0	- Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course), les autobus ou les camions .....	30
	401320 0	- Des types utilisés pour bicyclettes .....	30
		- Autres :	
	401390 1	* D'un poids unitaire de 2 kg et moins .....	30
	401390 9	* Autres .....	30
40.16		<b>Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci :</b>	
		- Autres :	
	401691 0	-- Revêtements de sol et tapis de pied .....	30
	401692 0	-- Gommages à effacer .....	10
		-- Autres :	
	401699 2	* Autres articles pour usage technique .....	30
	401699 3	* Amortisseurs en caoutchouc vulcanisé non durci pour véhicules automobiles.....	30

42.02		<p><b>Malles, valises et malles, y compris les malles de toilette et les malles porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants similaires; sacs de voyage, trousse de toilettes, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces matières :</b></p> <p>- Malles, valises et malles, y compris les malles de toilette et malles porte-documents, serviettes, cartables et contenants similaires :</p> <p>420211 0 -- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni ..... 30</p> <p>420212 0 -- A surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles ..... 30</p> <p>420219 0 -- Autres ..... 30</p> <p>- Sacs à main, même à bandoulière, y compris ceux sans poignée :</p> <p>420221 0 -- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni ..... 30</p> <p>420222 0 -- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles ..... 30</p> <p>420229 0 -- Autres ..... 30</p> <p>- Articles de poche ou de sac à main :</p> <p>420231 0 -- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni ..... 30</p> <p>420232 0 -- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles ..... 30</p> <p>420239 0 -- Autres ..... 30</p> <p>- Autres :</p> <p>-- A surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni :</p> <p>420291 1 * Sacs militaires et sacs de campement (sacs à dos) ..... 30</p> <p>420291 9 * Autres ..... 30</p> <p>-- A surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles :</p> <p>420292 1 * Sacs militaires et sacs de campement (sacs à dos) ..... 30</p> <p>420292 9 * Autres ..... 30</p> <p>- Autres :</p> <p>420299 1 * Sacs militaires et sacs de campement (sacs à dos) ..... 30</p> <p>420299 9 * Autres ..... 30</p>	
42.03		<p><b>Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué :</b></p> <p>- Vêtements :</p> <p>420310 1 * De protection pour tous métiers ..... 30</p>	

	420310	2	* Pour la pratique du sport .....	30
	420310	9	* Autres .....	30
			- Gants et moufles :	
	420321	0	- Spécialement conçus pour la pratique du sport .....	30
			- Autres :	
	420329	1	* De protection pour tous métiers .....	30
	420329	9	* Autres .....	30
			- Ceintures, ceinturons et baudriers :	
	420330	1	* De protection pour tous métiers .....	30
	420330	9	* Autres .....	30
	420340	0	- Autres accessoires du vêtement .....	30
<b>42.05</b>			<b>Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué</b>	
	420500	9	* Autres .....	30
<b>44.19</b>	441900	0	Articles en bois pour la table ou la cuisine .....	30
<b>44.20</b>			<b>Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94 :</b>	
	442090	0	- Autres .....	20
<b>48.02</b>			<b>Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des n°s 48.01 ou 48.03; papiers et cartons formés feuille à feuille (papier à la main):</b>	
			- Autres papiers et cartons, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont 10% au plus en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres :	
	480251	0	- D'un poids au m <sup>2</sup> inférieur à 40 g .....	20
	480252	0	- D'un poids au m <sup>2</sup> de 40 g ou plus mais n'exédant pas 150 g .....	20
	480253	0	- D'un poids au m <sup>2</sup> excédant 150 g .....	20
	480260	0	- Autres papiers et cartons, dont plus de 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique .....	20
<b>48.03</b>			<b>Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crépés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux d'une largeur excédant 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins excède 36 cm à l'état non plié :</b>	
	480300	1	* Ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose .....	20

48.04	480300	9	* Autres .....	20
			<b>Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03 :</b>	
			- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance :	
	480421	0	- Ecrus .....	20
	480429	0	- Autres .....	20
			- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g :	
	480431	0	- Ecrus .....	20
	480439	0	- Autres .....	20
			- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au m2 compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :	
	480441	0	- Ecrus .....	20
	480442	0	- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique...	20
	480449	0	- Autres .....	20
			- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g :	
	480451	0	- Ecrus .....	20
480452	0	- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique...	20	
480459	0	- Autres .....	20	
48.05			<b>Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles:</b>	
			- Papiers et cartons multicouches :	
480521	0	- Dont chaque couche est blanchie .....	20	
480560	0	- Autres papiers et cartons d'un poids au m2 n'excédant pas 150 g .....	20	
480570	0	- Autres papiers et cartons d'un poids au m2 compris entre 150 g exclus et 225 g exclus .....	20	
480580	0	- Autres papiers et cartons d'un poids au m2 égal ou supérieur à 225 g .....	20	
48.08			<b>Papiers et cartons ondulés (même avec recouvrement par collage), crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.03 ou 48.18 :</b>	
48.10	480810	0	- Papiers et cartons ondulés, même perforés .....	20
			<b>Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles :</b>	
			- Autres papiers et cartons :	
	481091	0	- Multicouches .....	20

		-- Autres :	20
	481099 9	* Autres .....	
48.16		Papiers carbone,papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09),stencils complets et plaques offset,en papier,même conditionnés en boîtes :	
	481610 0	- Papiers carbone et papiers similaires .....	20
	481630 0	- Stencils complets .....	20
	481690 0	- Autres .....	20
48.17		Enveloppes,cartes-lettres,cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance,en papier ou carton;boîtes,pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance :	
	481710 0	- Enveloppes .....	30
	481720 0	- Cartes-lettres,cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance.....	30
	481730 0	- Boîtes,pochettes et présentations similaires,en papier ou carton,renfermant un assortiment d'articles de correspondance .....	30
48.18		Papier hygiénique,mouchoirs,serviettes à démaquiller,essuie-mains,nappes,serviettes de table,couches pour bébés,serviettes et tampons hygiéniques, draps de lit et articles similaires à usages domestiques,de toilette,hygiéniques ou hospitaliers,vêtements et accessoires du vêtement,en pâte à papier, papier,ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose:	
	481810 0	- Papier hygiénique .....	30
	481820 0	- Mouchoirs,serviettes à démaquiller et essuie-mains.....	30
	481830 0	- Nappes et serviettes de table .....	30
	481840 0	- Serviettes et tampons hygiéniques,couches pour bébés et articles hygiéniques similaires .....	30
	481890 0	- Autres .....	30
48.19		Boîtes,sacs,pochettes,cornets et autres emballages en papier,carton,ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose;cartonnages de bureau,de magasin ou similaires :	
	481910 0	- Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé .....	30
	481920 0	- Boîtes et cartonnages,pliants,en papier ou carton non ondulé.....	30
	481930 0	- Sacs d'une largeur à la base de 40 cm ou plus .....	30
	481940 0	- Autres sacs;sachets,pochettes (autres que celles pour disques) et cornets.....	30
	481950 0	- Autres emballages,y compris les pochettes pour disques.....	30
	481960 0	- Cartonnages de bureau,de magasin ou similaires .....	30

48.20		Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton :	
	482010	0 - Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages similaires .....	30
	482020	0 - Cahiers .....	30
	482030	0 - Classeurs, reliures, chemises et couvertures à dossiers .....	30
48.21		Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées ou non :	
	482190	0 - Autres .....	30
48.22		Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis :	
	482290	1 - Autres : * Mandrins de 20 à 120 mm de diamètre .....	30
48.23		Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose découpés à format; autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose :	
	482351	9 -- Imprimés, estampés ou perforés : * Autres .....	30
	482359	0 - Autres .....	30
	482360	0 - Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton .....	30
	482370	0 - Articles moulés ou pressés en pâte à papier .....	30
	482390	9 -- Autres : * Autres .....	30
49.07		Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays de destination; papier timbré; billets de banque, chèques, titres d'actions ou d'obligations et titres similaires :	
	490700	3 * Carnets de chèques .....	30
49.09	490900	0 Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des vœux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications :	30

49.10		<b>Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller :</b>	
	491000	1 * Blocs de calendriers .....	30
	491000	9 * Autres .....	30
49.11		<b>Autres imprimés, y compris les images, les gravures et les photographies :</b>	
		- Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires :	
	491110	9 * Autres .....	30
		- Autres :	
	491199	0 - Autres .....	30
51.11		<b>Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.</b>	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511111	0 - D'un poids n'excédant pas 300g/m2 .....	10
	511119	0 - Autres .....	10
	511120	0 - Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels .....	10
	511130	0 - Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues .....	10
	511190	0 - Autres .....	10
51.12		<b>Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés :</b>	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511211	0 - D'un poids n'excédant pas 200g/m2 .....	10
	511219	0 - Autres .....	10
	511220	0 - Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels .....	10
	511230	0 - Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues .....	10
	511290	0 - Autres .....	10
52.08		<b>Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :</b>	
		- Ecrus :	
	520811	0 - A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2 .....	10
	520812	0 - A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2 .....	10
	520813	0 - A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520819	0 - Autres tissus .....	10
		- Blanchis :	
	520821	0 - A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2 .....	10
	520822	0 - A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2 .....	10
	520823	0 - A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520829	0 - Autres tissus .....	10

		- Teints :	
	520831 0	- A armure toile,d'un poids n'excédant pas 100 g/m2.....	10
	520832 0	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2 .....	10
	520833 0	- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520839 0	- Autres tissus .....	10
		- En fils de diverses couleurs :	
	520841 0	-- A armure toile,d'un poids n'excédant pas 100 g/m2.....	10
	520842 0	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2 .....	10
	520843 0	- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520849 0	- Autres tissus .....	10
		- Imprimés :	
	520851 0	- A armure toile,d'un poids n'excédant pas 100 g/m2.....	10
	520852 0	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2 .....	10
	520853 0	- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520859 0	- Autres tissus .....	10
52.09		<b>Tissus de coton,contenant au moins 85% en poids de coton,d'un poids excédant 200 g/m2 :</b>	
		- Ecrus :	
	520911 0	- A armure toile .....	10
	520912 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520919 0	- Autres tissus .....	10
		- Blanchis :	
	520921 0	- A armure toile .....	10
	520922 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520929 0	- Autres tissus .....	10
		- Teints :	
	520931 0	- A armure toile .....	10
	520932 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520939 0	- Autres tissus .....	10
		- En fils de diverses couleurs :	
	520941 0	- A armure toile .....	10
	520942 0	-- Tissus dits "Denim" .....	10
	520943 0	-- Autres tissus à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520949 0	- Autres tissus .....	10
		- Imprimés :	
	520951 0	- A armure toile .....	10
	520952 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	520959 0	- Autres tissus .....	10

52.10		Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup> :	
		- Ecrus :	
	521011 0	- A armure toile .....	10
	521012 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521019 0	- Autres tissus .....	10
		- Blanchis :	
	521021 0	- A armure toile .....	10
	521022 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521029 0	- Autres tissus .....	10
		- Teints :	
	521031 0	- A armure toile .....	10
	521032 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521039 0	- Autres tissus .....	10
		- En fils de diverses couleurs :	
	521041 0	- A armure toile .....	10
	521042 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521049 0	- Autres tissus .....	10
		- Imprimés :	
	521051 0	- A armure toile .....	10
	521052 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521059 0	- Autres tissus .....	10
52.11		Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m <sup>2</sup> :	
		- Ecrus :	
	521111 0	- A armure toile .....	10
	521112 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521119 0	- Autres tissus .....	10
		- Blanchis :	
	521121 0	- A armure toile .....	10
	521122 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521129 0	- Autres tissus .....	10
		- Teints :	
	521131 0	- A armure toile .....	10
	521132 0	-- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521139 0	- Autres tissus .....	10

		- En fils de diverses couleurs :	
	521141 0	- A armure toile .....	10
	521142 0	- Tissus dits "Denim" .....	10
	521143 0	- Autres tissus à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521149 0	- Autres tissus .....	10
		- Imprimés :	
	521151 0	- A armure toile .....	10
	521152 0	- A armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	521159 0	- Autres tissus .....	10
52.12		<b>Autres tissus de coton :</b>	
		- D'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :	
	521211 0	- Ecrus .....	10
	521212 0	- Blanchis .....	10
	521213 0	- Teints .....	10
	521214 0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	521215 0	- Imprimés .....	10
		- D'un poids excédant 200 g/m2 :	
	521221 0	- Ecrus .....	10
	521222 0	- Blanchis .....	10
	521223 0	- Teints .....	10
	521224 0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	521225 0	- Imprimés .....	10
54.07		<b>Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04</b>	
	540710 0	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters .....	10
	540720 0	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires .....	10
	540730 0	- Tissus visés à la Note 9 de la Section XI .....	10
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides :	
	540741 0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	540742 0	- Teints .....	10
	540743 0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540744 0	- Imprimés .....	10
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés :	
	540751 0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	540752 0	- Teints .....	10
	540753 0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540754 0	- Imprimés .....	10
	540760 0	- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester non texturés .....	10
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques :	
	540771 0	- Ecrus ou blanchis .....	10

	540772	0	- Teints .....	10
	540773	0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540774	0	- Imprimés .....	10
			- Autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton :	
	540781	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	540782	0	- Teints .....	10
	540783	0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540784	0	- Imprimés .....	10
			- Autres tissus :	
	540791	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	540792	0	- Teints .....	10
	540793	0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540794	0	- Imprimés .....	10
<b>54.08</b>			<b>Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05.</b>	
	540810	0	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosé .....	10
			- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :	
	540821	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	540822	0	- Teints .....	10
	540823	0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540824	0	- Imprimés .....	10
			- Autres tissus :	
	540831	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	540832	0	- Teints .....	10
	540833	0	- En fils de diverses couleurs .....	10
	540834	0	- Imprimés .....	10
<b>55.12</b>			<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :</b>	
			- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :	
	551211	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	551219	0	- Autres .....	10
			- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	551221	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	551229	0	- Autres .....	10
			- Autres :	
	551291	0	- Ecrus ou blanchis .....	10
	551299	0	- Autres .....	10

55.13		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m<sup>2</sup> :</b>	
		- Ecrus ou blanchis :	
	551311 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551312 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551313 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551319 0	-- Autres tissus .....	10
		- Teints :	
	551321 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551322 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551323 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551329 0	-- Autres tissus .....	10
		- En fils de diverses couleurs :	
	551331 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551332 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551333 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
		- Imprimés :	
	551341 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551342 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551343 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551349 0	-- Autres tissus .....	10
55.14		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m<sup>2</sup> :</b>	
		- Ecrus ou blanchis :	
	551411 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551412 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551413 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551419 0	-- Autres tissus .....	10
		- Teints :	
	551421 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551422 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551423 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551429 0	-- Autres tissus .....	10
		- En fils de diverses couleurs :	
	551431 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551432 0	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551433 0	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551439 0	-- Autres tissus .....	10

		- Imprimés :	
	551441	0 -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile .....	10
	551442	0 -- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé ou croisé dont le rapport d'armure n'excède pas 4 .....	10
	551443	0 -- Autres tissus de fibres discontinues de polyester .....	10
	551449	0 -- Autres tissus .....	10
<b>55.15</b>		<b>Autres tissus de fibres synthétiques discontinues :</b>	
		- De fibres discontinues de polyester :	
	551511	0 -- Mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose .....	10
	551512	0 -- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels .....	10
	551513	0 -- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins .....	10
	551519	0 -- Autres .....	10
		- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	551521	0 -- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels .....	10
	551522	0 -- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins .....	10
	551529	0 -- Autres .....	10
		- Autres tissus :	
	551591	0 -- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels .....	10
	551592	0 -- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins .....	10
	551599	0 -- Autres .....	10
<b>55.16</b>		<b>Tissus de fibres artificielles discontinues :</b>	
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :	
	551611	0 -- Ecrus ou blanchis .....	10
	551612	0 -- Teints .....	10
	551613	0 -- En fils de diverses couleurs .....	10
	551614	0 -- Imprimés .....	10
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :	
	551621	0 -- Ecrus ou blanchis .....	10
	551622	0 -- Teints .....	10
	551623	0 -- En fils de diverses couleurs .....	10
	551624	0 -- Imprimés .....	10
		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	
	551631	0 -- Ecrus ou blanchis .....	10
	551632	0 -- Teints .....	10
	551633	0 -- En fils de diverses couleurs .....	10
	551634	0 -- Imprimés .....	10

		- Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :	
	551641	0 -- Ecrus ou blanchis .....	10
	551642	0 -- Teints .....	10
	551643	0 -- En fils de diverses couleurs .....	10
	551644	0 -- Imprimés .....	10
		- Autres :	
	551691	0 -- Ecrus ou blanchis .....	10
	551692	0 -- Teints .....	10
	551693	0 -- En fils de diverses couleurs .....	10
	551694	0 -- Imprimés .....	10
<b>56.01</b>		<b>Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles :</b>	
	560110	0 - Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates.....	30
		-- De fibres synthétiques ou artificielles :	
	560122	1 * Bouts filtrés pour cigarettes de toutes dimensions.....	20
<b>57.02</b>		<b>Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y compris les tapis dits "Kelim" ou "Kilim", "Schumacks" ou "Soumak", "Karamanie" et tapis similaires tissés à la main :</b>	
		- Autres, à velours, non confectionnés :	
	570231	0 -- De laine ou de poils fins .....	30
	570239	0 -- D'autres matières textiles .....	30
		- Autres, à velours, confectionnés :	
	570241	0 -- De laine ou de poils fins .....	30
	570242	0 -- De matières textiles synthétiques ou artificielles .....	30
	570249	0 -- D'autres matières textiles .....	30
		- Autres, sans velours, non confectionnés :	
	570251	0 -- De laine ou de poils fins .....	30
	570252	0 -- De matières textiles synthétiques ou artificielles .....	30
	570259	0 -- D'autres matières textiles .....	30
		- Autres, sans velours, confectionnés :	
	570291	0 -- De laine ou de poils fins .....	30
	570292	0 -- De matières textiles synthétiques ou artificielles .....	30
	570299	0 -- D'autres matières textiles .....	30
<b>57.03</b>		<b>Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés :</b>	
	570310	0 - De laine ou de poils fins .....	30
	570320	0 - De nylon ou d'autres polyamides .....	30

	570330	0	- D'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles .....	30
	570390	0	- D'autres matières textiles .....	30
<b>58.01</b>			<b>Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles du n° 58.06 :</b>	
			- De laine ou de poils fins :	
	580110	1	* Velours et peluches .....	10
	580110	2	* Tissus de chenille .....	10
			- De coton :	
	580121	0	- Velours et peluches par la trame, non coupés .....	10
	580122	0	- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés .....	10
	580123	0	- Autres velours et peluches par la trame .....	10
	580124	0	- Velours et peluches par la chaîne, épinglés .....	10
	580125	0	- Velours et peluches par la chaîne, coupés .....	10
	580126	0	- Tissus de chenille .....	10
			- De fibres synthétiques ou artificielles :	
	580131	0	- Velours et peluches par la trame, non coupés .....	10
	580132	0	- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés .....	10
	580133	0	- Autres velours et peluches par la trame .....	10
	580134	0	- Velours et peluches par la chaîne, épinglés .....	10
	580135	0	- Velours et peluches par la chaîne, coupés .....	10
	580136	0	- Tissus de chenille .....	10
			- D'autres matières textiles :	
	580190	1	* Velours et peluches .....	10
	580190	2	* Tissus de chenille .....	10
<b>58.02</b>			<b>Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03 :</b>	
			- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :	
	580211	0	- Ecrus .....	10
	580219	0	- Autres .....	10
	580220	0	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles...	10
	580230	0	- Surfaces textiles touffetées .....	10
<b>60.01</b>			<b>Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie :</b>	
			- Etoffes dites "à longs poils" :	
	600110	1	* De soie ou de déchets de soie .....	10
	600110	2	* De laine ou de poils fins .....	10
	600110	3	* De fibres textiles synthétiques ou artificielles .....	10
	600110	4	* De coton .....	10
	600110	9	* D'autres matières textiles .....	10
			- Etoffes à boucles :	
	600121	0	- De coton .....	10
	600122	0	- De fibres synthétiques ou artificielles .....	10
			- D'autres matières textiles :	
	600129	1	* De soie ou de déchets de soie .....	10
	600129	9	* D'autres matières textiles .....	10

		- Autres	
	600191	0 - De coton .....	10
	600192	0 - De fibres synthétiques ou artificielles .....	10
		- D'autres matières textiles :	
	600199	1 * De soie ou de déchets de soie .....	10
	600199	9 * D'autres matières textiles .....	10
<b>60.02</b>		<b>Autres étoffes de bonneterie :</b>	
	600220	0 - Autres,d'une largeur n'excédant pas 30 cm .....	10
		- Autres,de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner) :	
	600241	0 - De laine ou de poils fins .....	10
	600242	0 - De coton .....	10
	600243	0 - De fibres synthétiques ou artificielles .....	10
		- Autres :	
	600249	1 * De soie ou de déchets de soie .....	10
	600249	9 * Autres .....	10
		- Autres :	
	600291	0 - De laine ou de poils fins .....	10
	600292	0 - De coton .....	10
	600293	0 - De fibres synthétiques ou artificielles .....	10
		- Autres :	
	600299	1 * De soie ou de déchets de soie .....	10
	600299	9 * Autres .....	10
<b>63.05</b>		<b>Sacs et sachets d'emballage :</b>	
	630510	0 - De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03....	30
	630520	0 - De coton .....	30
		- De matières textiles synthétiques ou artificielles :	
	630531	0 - Obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène .....	30
	630539	0 - Autres .....	30
	630590	0 - D'autres matières textiles .....	30
<b>64.01</b>		<b>Chaussures étanches à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques,dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, des clous,des vis,des téttons ou des dispositifs similaires,ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés:</b>	
	640110	0 - Chaussures comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal .....	30
		- Autres chaussures :	
	640191	0 - Couvrant le genou .....	30
	640192	0 - Couvrant la cheville mais ne couvrant pas le genou .....	30
	640199	0 - Autres .....	30

64.02		<b>Autres chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique :</b>	
		- Chaussures de sport :	
	640219 0	-- Autres .....	30
	640220 0	- Chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons .....	30
	640230 0	- Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal .....	30
		- Autres chaussures :	
	640291 0	-- Couvrant la cheville .....	30
	640299 0	-- Autres .....	30
64.03		<b>Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel :</b>	
		- Chaussures de sport :	
	640311 0	-- Chaussures de ski .....	30
	640319 0	-- Autres .....	30
	640320 0	- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués par des lanières en cuir naturel passant sur le coude-pied et entourant le gros orteil .....	30
	640330 0	- Chaussures à semelles principales en bois dépourvues de semelles intérieures et d'une coquille de protection de métal à l'avant .....	30
	640340 0	- Autres chaussures, comportant, à l'avant, une coquille de protection en métal .....	30
		- Autres chaussures à semelles extérieures en cuir naturel :	
	640351 0	-- Couvrant la cheville .....	30
	640359 0	-- Autres .....	30
		- Autres chaussures :	
	640391 0	-- Couvrant la cheville .....	30
	640399 0	-- Autres .....	30
64.04		<b>Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles :</b>	
		- Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique :	
	640411 0	-- Chaussures de sport; chaussures dites de tennis, de basketball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures similaires .....	30
		-- Autres :	
	640419 1	* Chaussons et chaussons demi-pointe .....	30
	640419 9	* Autres chaussures .....	30
		- Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué :	
	640420 1	* Chaussons et chaussons demi-pointe .....	30
	640420 9	* Autres chaussures .....	30

64.05		Autres chaussures :	
	640510	0 - A dessus en cuir naturel ou reconstitué .....	30
	640520	0 - A dessus en matières textiles .....	30
	640590	0 - Autres .....	30
68.02		Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n°68.01; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement :	
		- Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie :	
	680221	0 -- Marbre, travertin et albâtre .....	30
		- Autres :	
	680291	0 -- Marbre, travertin et albâtre .....	30
68.04		Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières :	
		- Autres meules et articles similaires :	
		-- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré :	
	680421	1 * Meules à tronçonner .....	30
	680421	9 * Autres .....	30
69.01		Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues :	
	690100	1 * Silico-alumineux .....	10
	690100	9 * Autres .....	10
69.02		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :	
	690220	0 - Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (AL <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ), silice de (SiO <sub>2</sub> ) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits .....	10
	690290	0 - Autres .....	10
69.08		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, en céramique, même sur support :	
		- Autres :	
	690890	1 * Emaillés uniquement en blanc, en terre commune .....	30

	690890	2	* Emaillés uniquement en blanc, en autres matières céramiques .....	30
	690890	8	* Autres, en terre commune .....	30
	690890	9	* Autres, en autres matières céramiques .....	30
<b>69.11</b>			<b>Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine :</b>	
			- Articles pour le service de la table ou de la cuisine :	
	691110	1	* Colorées, dorées ou argentées .....	20
	691110	9	* Autres .....	20
			- Autres :	
	691190	1	* Colorées, dorées ou argentées .....	20
	691190	9	* Autres .....	20
<b>69.12</b>			<b>Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine :</b>	
	691200	1	* En terre commune .....	20
	691200	2	* En poterie fine .....	20
	691200	3	* En grès .....	20
	691200	9	* En autres matières céramiques .....	20
<b>69.13</b>			<b>Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique :</b>	
	691310	0	- En porcelaine .....	30
			- Autres :	
	691390	1	* En terre commune .....	30
	691390	9	* En autres matières céramiques .....	20
<b>70.10</b>			<b>Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre :</b>	
			- Autres :	
	701090	9	* Autres .....	20
<b>70.13</b>			<b>Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des n°s 70.10 ou 70.18 :</b>	
			- Verres à boire, autres qu'en vitrocérame :	
	701321	0	-- En cristal au plomb .....	30
			-- Autres :	
	701329	1	* En verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5 x 10 <sup>-6</sup> par Kelvin entre 0 °C et 300 °C...	20
	701329	2	* En verre, taillé, gravé ou décoré autrement que par simple moulage .....	20
	701329	9	* Autres .....	20

		- Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, autres qu'en vitrocéramique : - En cristal au plomb.....	30
	701331 0		
		- Autres : * En verre, taillé, gravé ou décoré autrement que par simple moulage.....	20
	701339 1		
		* Autres.....	10
	701339 9		
		- Autres objets : - En cristal au plomb.....	30
70.20	701391 0		
		<b>Autres ouvrages en verre :</b>	
		* En cristal.....	30
72.13	702000 1		
		<b>Fil machine en fer ou en aciers non alliés.</b>	
		- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage.....	10
	721310 0		
		- En acier de décolletage : -- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm....	10
	721320 1		
		- Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone : -- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm....	10
	721331 0		
		- Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus mais moins de 0,6 % de carbone : -- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm....	10
	721341 0		
		- Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone : -- De section circulaire d'un diamètre inférieur à 14 mm....	10
72.14	721350 1		
		<b>Barres en fer ou en aciers non alliés, simplement forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage :</b>	
		- Comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage.....	10
	721420 0		
		- Autres, contenant en poids moins de 0,25 % de carbone.....	10
	721440 0		
		- Autres, contenant en poids 0,25 % ou plus, mais moins de 0,6 % de carbone.....	10
	721450 0		
		- Autres, contenant en poids 0,6 % ou plus de carbone.....	10
	721460 0		
73.06		<b>Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier:</b>	
		- Tubes et tuyaux utilisés pour oléoducs ou gazoducs.....	30
	730610 0		
		- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en acier non alliés.....	30
	730630 0		
		- Autres, soudés, de section autre que circulaire.....	30
	730660 0		
		- Autres.....	30
	730690 0		

73.07		<b>Accessoires de tuyauterie (raccords,coudes, manchons,par exemple),en fonte,fer ou acier:</b>	
		- Moulés :	
	730711 0	-- En fonte non malléable .....	30
	730719 0	- Autres .....	30
		- Autres :	
	730791 0	- Brides .....	30
	730792 0	-- Coudes,courbes et manchons,filetés .....	30
	730793 0	- Accessoires à souder bout à bout .....	30
	730799 0	- Autres .....	30
73.08		<b>Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts,portes d'écluses,tours,pylônes, piliers,colonnes,charpentes,toitures,portes et fenêtres et leurs cadres,chambranles et seuils, rideaux de fermeture,balustrades,par exemple),en fonte,fer ou acier,à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles,barres,profilés, tubes et similaires,en fonte,fer ou acier,préparés en vue de leur utilisation dans la construction :</b>	
	730820 0	- Tours et pylônes.....	20
	730830 0	- Portes,fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils.....	20
	730840 0	- Matériel d'échafaudage,de coffrage ou d'étayage.....	20
		- Autres :	
	730890 9	* Autres.....	20
73.18		<b>Vis,boulons,écrous,tire-fond,crochets à pas de vis, rivets,goupilles,chevilles,clavettes,rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires,en fonte,fer ou acier:</b>	30
		- Articles filetés :	
	731819 0	-- Autres.....	30
73.26		<b>Autres ouvrages en fer ou en acier:</b>	
	732590 9	* Autres.....	30
74.11		<b>Tubes et tuyaux en cuivre :</b>	
		- En cuivre affiné :	
	741110 9	* Autres.....	20
76.16		<b>Autres ouvrages en aluminium :</b>	
		- Autres :	
	761690 6	* Radiateurs en aluminium et leurs parties.....	30
82.04		<b>Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques);douilles de serrage interchangeables, même avec manches :</b>	
		- Clés de serrage à main :	
	820411 0	-- A ouverture fixe .....	30
	820412 0	-- A ouverture variable .....	30

<b>82.05</b>		<b>Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale :</b>	
	820540 0	- Tournevis .....	30
	820590 0	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus .....	30
<b>84.03</b>		<b>Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 84.02 :</b>	
	840310 0	- Chaudières .....	30
<b>84.13</b>		<b>Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides :</b>	
	841330 0	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression....	10
	841370 0	- Autres pompes centrifuges .....	30
	841381 0	- Autres pompes; élévateurs à liquides : - Pompes .....	30
<b>84.21</b>		<b>Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz :</b>	
	842123 0	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides : -- Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression .....	30
	842131 0	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz : -- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression .....	30
<b>84.24</b>		<b>Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires :</b>	
	842410 0	- Extincteurs, même chargés .....	30
	842481 0	- Autres appareils : -- Pour l'agriculture ou l'horticulture .....	30
<b>84.25</b>		<b>Palans; treuils et cabestans; crics et vérins :</b>	
	842542 1	- Crics et vérins : -- Autres crics et vérins, hydrauliques : * Pour le levage des voitures .....	30
	842542 9	* Autres .....	30

<b>84.32</b>		<b>Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :</b>	
	843210	0 - Charrues .....	30
		- Herse, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarceuses et bineuses :	
	843221	0 -- Herse à disques (pulvérisateurs) .....	30
	843229	0 - Autres .....	30
	843240	0 - Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais .....	30
<b>84.36</b>		<b>Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture :</b>	
		- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses :	
	843621	0 -- Couveuses et éleveuses .....	30
<b>84.65</b>		<b>Machines-outils (y compris les machines à clouer, agréer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires :</b>	
	846510	0 - Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations .....	30
		- Autres :	
	846591	0 -- Machines à scier .....	30
	846592	0 -- Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer .....	30
	846595	0 -- Machines à percer ou à mortaiser .....	30
	846599	0 - Autres .....	30
<b>84.81</b>		<b>Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques :</b>	
		- Détendeurs :	
	848110	1 * Détendeur à usage domestique .....	10
		- Autres articles de robinetterie et organes similaires :	
	848180	9 * Autres .....	10
<b>84.84</b>		<b>Joint métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues :</b>	
		- Autres :	
	848490	1 * Assortiments de joints présentés sous forme d'enveloppes utilisés dans les véhicules automobiles repris au Chapitre 87.03 .....	30

85.01		<b>Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes.</b>	
	850120	0 - Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W.....	10
		- Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :	
		-- D'une puissance n'excédant pas 750 W :	
	850151	9 * D'une puissance supérieure à 350W mais n'excédant pas 750 watts.....	10
	850152	0 -- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 KW.....	10
85.02		<b>Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques.</b>	
		- Autres groupes électrogènes :	
	850230	1 * D'une puissance n'excédant pas 75 KVA.....	10
	850230	2 * D'une puissance excédant 75 KVA.....	10
85.04		<b>Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs :</b>	
	850410	0 - Ballasts pour lampes ou tubes à décharge.....	20
		- Transformateurs à diélectrique liquide :	
	850421	0 -- D'une puissance n'excédant pas 650 KVA.....	10
	850422	0 -- D'une puissance excédant 650 KVA mais n'excédant pas 10.000 KVA.....	10
		- Autres transformateurs :	
		-- D'une puissance n'excédant pas 1 KVA :	
	850431	9 * Autres.....	20
	850432	0 -- D'une puissance excédant 1 KVA mais n'excédant pas 16 KVA.....	20
	850433	0 -- D'une puissance excédant 16 KVA mais n'excédant pas 500 KVA.....	10
	850434	0 -- D'une puissance excédant 500 KVA.....	10
	850440	0 - Convertisseurs statiques.....	20
85.07		<b>Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire :</b>	
	850710	0 - Au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston.....	20
	850720	0 - Autres accumulateurs au plomb.....	10

85.15		<b>Machines et appareils pour le brassage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultra-sons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés :</b>	
	851539 0	- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma : - Autres.....	10
85.17		<b>Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur :</b>	
	851730 0	- Appareils de commutation pour la téléphonie ou la télégraphie.....	20
	851781 0	- Autres appareils : - Pour la téléphonie.....	20
85.28		<b>Appareils récepteurs de télévision (y compris les moniteurs vidéo et les projecteurs vidéo), même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil récepteur de radiodiffusion ou à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images :</b>	
	852810 0	- En couleurs.....	30
	852820 0	- En noir et blanc ou en autres monochromes.....	30
85.29		<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28 :</b>	
	852910 1	- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles : - Antennes d'extérieur.....	20
85.36		<b>Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaieurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1.000 volts :</b>	
	853620 1	- Disjoncteurs : * Disjoncteurs pour une tension inférieure à 1000 volts et pour un courant électrique inférieure ou égale à 100 ampères et d'une puissance de coupure inférieure ou égale à 10 KA.....	30
	853650 0	- Autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs.....	30

		- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant :	
		-- Douilles pour lampes :	
	853661	1 * Douilles pour lampes en matières plastiques.....	20
		- Autres :	
	853669	1 * Fiches de contact.....	20
	853690	0 - Autres appareils.....	20
<b>85.37</b>		<b>Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires (y compris les armoires de commande numérique) et autres supports comportant plusieurs appareils des n°s 85.35 ou 85.36, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du Chapitre 90, autres que les appareils de commutation du n° 85.17:</b>	
	853710	0 - Pour une tension n'excédant pas 1.000 V.....	20
	853720	0 - Pour une tension excédant 1.000 V.....	20
<b>85.39</b>		<b>Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou Infrarouges; lampes à arc :</b>	
		- Autres :	
	853922	1 * Autres lampes à incandescence d'une puissance n'excédant pas 200W et d'une tension excédant 100V.....	10
<b>85.44</b>		<b>Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion :</b>	
		- Autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 80 V :	
	854449	0 -- Autres.....	10
		- Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 80 V mais n'excédant pas 1.000 V :	
	854451	0 -- Munis de pièces de connexion .....	10
	854459	0 -- Autres.....	10
	854460	0 - Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1.000 V.....	10
<b>87.01</b>		<b>Tracteurs ( à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09) :</b>	
	870120	0 - Tracteurs routiers pour semi-remorques .....	20
<b>87.02</b>		<b>Véhicules automobiles pour le transport en commun des personnes (1) :</b>	
	870290	0 - Autres .....	20

87.04		<b>Véhicules automobiles pour le transport de marchandises (2) :</b>	
		- Autres, à moteur à piston à allumage par compression (Diesel ou semi-diesel) :	
		- D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes :	
	870421 1	* N'excédant pas 3500 kg .....	20
	870421 9	* Autres .....	20
87.07		<b>Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05,y compris les cabines :</b>	
	870790 0	- Autres .....	30
87.08		<b>Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05 :</b>	
		- Freins et servo-freins,et leurs parties :	
	870831 0	- Garnitures de freins montées .....	20
	870880 0	- Amortisseurs de suspension .....	20
		- Autres parties et accessoires :	
	870891 0	- Radiateurs .....	20
	870892 0	- Silencieux et tuyaux d'échappement .....	20
		- Autres :	
	870899 9	* Autres .....	30
87.11		<b>Motocycles (y compris les cyclomoteurs)et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars;side-cars :</b>	
		- A moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm3 :	
	871110 1	* Equipés de pédaliers .....	30
	871110 9	* Autres .....	30
		- A moteur à piston alternatif,d'une cylindrée excédant 50 cm3 mais n'excédant pas 250 cm3 :	
	871120 1	* Triporteurs .....	10
87.12		<b>Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs),sans moteur :</b>	
	871200 9	* Autres .....	30
87.14		<b>Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13 :</b>	
		- Autres :	
	871491 0	-- Cadres et fourches,et leurs parties .....	30
	871495 0	-- Selles .....	30
		-- Autres :	
	871499 1	* Guidons pour cycles et motocycles .....	30
	871499 2	* Gardebous pour cycles .....	30

87.15		<b>Landaus,poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants,et leurs parties .....</b>	
	871500 1	- Landaus,poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants,et leurs parties .....	20
90.04		<b>Lunettes (correctrices,protectrices ou autres) et articles similaires :</b>	
	900410 9	- Lunettes solaires : * Autres.....	30
90.28		<b>Compteurs de gaz,de liquides ou d'électricité,y compris les compteurs pour leur étalonnage :</b>	
	902820 1	- Compteurs de liquides : * Compteurs d'eau .....	30
94.03		<b>Autres meubles et leurs parties :</b>	
	940330 0	- Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux.....	30
	940340 0	- Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines.....	30
	940350 0	- Meubles en bois des types utilisés dans les chambres à coucher.....	30
	940360 0	- Autres meubles en bois.....	30
94.05		<b>Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties,non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames,enseignes lumineuses,plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure,et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs :</b>	
		- Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur,à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques :	
	940510 1	* En matières plastiques.....	10
	940510 2	* En cristal.....	10
	940510 3	* En autre verre.....	10
	940510 4	* En métaux communs.....	10
	940510 9	* Autres.....	10
		- Lampes de chevet,lampes de bureau et lampadaires d'intérieur,électriques :	
	940520 1	* En matières plastiques.....	10
	940520 2	* En cristal.....	10
	940520 3	* En autre verre.....	10
	940520 4	* En métaux communs.....	10
	940520 9	* Autres.....	10
	940530 0	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël.....	30
		- Autres appareils d'éclairage électriques :	
	940540 2	* En cristal.....	10
95.01	950100 0	<b>Jouets à roues conçus pour être montés par les enfants (tricycles,trottinettes,autos à pédales,par exemple); landaus et poussettes pour poupées.....</b>	10

95.02		<b>Poupées représentant uniquement l'être humain :</b>	
	950210 0	- Poupées,même habillées.....	10
95.03		<b>Autres jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement,animés ou non; puzzles de tout genre :</b>	
		- Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines :	
	950341 0	-- Rembourrés.....	10
	950349 0	-- Autres.....	10
	950350 0	- Instruments et appareils de musique-jouets.....	20
	950370 0	- Autres jouets,présentés en assortiments ou en panoplies.....	20
	950380 0	- Autres jouets et modèles,à moteur.....	20
95.04		<b>Articles pour jeux de société,y compris les jeux à moteur ou à mouvement,les billards,les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowlings,par exemple) :</b>	
		- Cartes à jouer :	
	950440 1	* Cartes à jouer importées pour le compte de l'Etat.....	20
	950440 9	* Autres.....	20
96.08		<b>Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume,porte-crayon et articles similaires; parties (y compris les capuchons et les agrafes) de ces articles,à l'exclusion de celles du n° 96.09 :</b>	
		- Stylos et crayons à bille :	
	960810 9	* Autres.....	20
		- Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses :	
	960820 2	* En autres matières.....	20
		-- Autres :	
	960839 9	* Autres.....	20
96.09		<b>Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), mines,pastels,fusains,crales à écrire ou à dessiner et crales de tailleurs :</b>	
	960910 0	- Crayons à gaine.....	20